



CONTRAT D'ENGAGEMENT
LENTILLES ET FARINE BIO et POIS CHICHES

Du jeudi 1er Octobre 2020 au jeudi 25 mars 2021

Entre : **l'adhérent** et **le producteur**
Nom, prénom : GAEC La Fontaine de
Veyrines
Adresse : « La Courdie »
..... 24510 STE ALVERE
Tél :
Mail :

Référent : Gaëtan Brizard

Contact : brizard.gaetan@orange.fr

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

Le producteur s'engage à livrer les produits commandés aux dates de livraisons proposées.
Le conditionnement est réalisé en sac de 1 kilogramme. Le prix affiché pour chacun des produits est un prix au kilogramme.

1 kg	07/11	08/02	11/03	TOTAL
Lentilles	X 3,90 €	X 3,90 €	X 3,90 €	-
Farine de Blé T80	X 1,80 €	X 1,80 €	X 1,80 €	
Farine de Blé complète	X 1,80 €	X 1,80 €	X 1,80 €	
Farine de Seigle	X 1,80 €	X 1,80 €	X 1,80 €	
Farine de Sarrazin	X 3,50 €	X 3,50 €	X 3,50 €	

Le consommateur règle d'avance et remet les chèques au référent qui les donnera au producteur aux dates des livraisons

Les chèques sont à établir à l'ordre de : David DUPUY

Nbre de chèques : Montant des chèques :

La distribution a lieu chaque jeudi à la maison des associations de Boulazac de 18h30 à 19h45

A Boulazac le :

L'adhérent consom'acteur

Le producteur

Dupuy David